



Pension alimentaire et enfant mineur

Par **Alves francois**, le **10/10/2018** à **13:38**

Bonjour,
nous allons nous séparer ma compagne et moi.
Nous avons un enfant de 7 ans.
Je ne fais aucune confiance sur le plan financier à mon ex compagne. J'ai quelques années d'expérience...
Puis-je prendre en charge toutes les dépenses relatives à mon fils sans pour autant virer de l'argent sur le compte bancaire de sa mère ?
Je ne tiens plus à participer à ses dépenses de cigarettes d'alcool et autres dépenses superflues!!
Mon fils et rien que mon fils...

Merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **10/10/2018** à **13:49**

Bonjour,
comptez vous passer devant un juge pour la garde ou faire cela comme bon nombre ? à l'amiable qui devient vite la guerre !!

Par **Alves Francois**, le **11/10/2018** à **12:42**

Je pense devant un juge car elle ne sera probablement pas d'accord...
Mais je me demande si une telle chose est possible?!

Par **Visiteur**, le **11/10/2018** à **15:52**

Faites ça devant in juge ! Sinon, la pension alimentaire est versée à l'adulte responsable; pas au mineur. Donc je crains que ce que vous voulez faire ne soit pas réalisable. Et même, concrètement, je ne vois pas trop comment vous pourriez organiser cela ? Ou alors, payer les frais de scolarité, les loisirs, et les frais médicaux ? C'est pour cela qu'un juge est la meilleure solution.